

Direction des Ressources Humaines  
Centre ministériel de gestion des personnels

Paris, le 24 mars 2024

Note à

Affaire suivie par : Geneviève REGNER

Destinataires in fine

**OBJET :** Modalités d'organisation des avancements de grade et promotions de corps au choix des personnels du MTECT au titre de l'année 2025.

**PI :** annexe 1 – modalités d'harmonisation  
annexe 2 – calendrier  
annexe 3 – contacts  
annexe 4 – processus de remontée des propositions

La présente instruction a pour objet de mettre en œuvre la campagne d'avancement de grade et de promotion de corps, au titre de l'année 2025, des personnels administratifs, techniques, maritimes, sociaux et contractuels.

Pour cette année 2025 et comme pour les exercices précédents, les consignes aux harmonisateurs mentionnées à **l'annexe 1** restent d'actualité et sont renforcées par les points de vigilance suivants :

- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans vos propositions de classement en rang utile compte tenu de la part respective des femmes et des hommes dans les corps et grades des viviers. Plus globalement, vous veillerez à traduire dans cet exercice de promotion les engagements ministériels figurant dans les protocoles d'accord relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations et les haines ainsi qu'à l'accord ministériel relatif à la politique menée en faveur des agents en situation de handicap ;
- La nécessité de poursuivre les efforts sur la qualité des dossiers/parcours et notamment :
  - Classer suffisamment d'agents méritants, eu égard aux volumes de promotion, notamment pour les tableaux d'avancement des corps dont les taux de promotion ont été relevés depuis 2021 (corps des AAAE, ATAE, SACDD, TSDD). Cette préconisation concerne dans une moindre mesure les propositions aux listes d'aptitude.
  - Veiller à proposer et classer des dossiers de bon niveau par la voie des listes d'aptitude compte tenu du degré de sélectivité et de la concurrence.
  - Poursuivre les efforts sur la qualité des dossiers/parcours et notamment pour les corps à faible volume d'effectifs (OP, OPa, SGM ...) : les dossiers sont parfois trop succincts (appréciation sommaire, voire absente).
- Veiller à faire remonter des propositions d'avancement au choix pour le grade de SACDD CS de la spécialité contrôle des transports terrestres (CTT) ;

## L'accès au grade de TSDD par la voie de la liste d'aptitude impacté par deux plans de requalification :

- **Le plan de requalification au bénéfice des experts techniques des services techniques (ETST) et d'une partie des dessinateurs** (spécialité technique générale), dont cette année 2025 est la dernière année de mise en œuvre.

Les propositions de promotion devront donc comporter un vivier suffisant, parmi les ETST et dessinateurs pour permettre à la DRH d'atteindre la volumétrie de promotions autorisées, en tenant compte des potentielles réussites à l'examen professionnel de TSDD.

- **Le plan de requalification au bénéfice des chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'Etat et des voies navigables de France** (spécialité entretien et exploitation des infrastructures – EEI).

Des instructions spécifiques vous seront communiquées dès lors que ce dispositif aura été instruit par le Conseil d'Etat. Il prévoit la nomination sur trois ans de 550 agents par la voie de la liste d'aptitude dans le grade de TSDD.

Enfin, je vous rappelle que le processus d'harmonisation ne doit pas conduire à la mise en place d'un dispositif de sélection non conforme aux textes réglementaires, avec un risque en pareil cas d'annulation par le juge administratif.

### **Calendrier**

Les propositions d'avancement et de promotion doivent être établies par les chefs de service pour les agents relevant de leur autorité sur la base des formulaires mis à votre disposition et en respectant le calendrier défini en **annexe 2** et les termes de la présente note de gestion.

Ce calendrier est avancé de trois semaines par rapport à la précédente campagne pour tenir compte des demandes des services employeurs d'une part et pour mieux réguler la charge de travail du dernier trimestre des bureaux de gestion.

La remontée des propositions par les harmonisateurs à la DRH est fixée au **9 août 2024**.

L'ensemble des documents est accessible sur [l'intranet ministériel](#).

Je vous remercie de veiller au strict respect de ces instructions qui conditionnent le bon déroulement de la procédure d'avancement de grade et de promotion de corps des personnels au titre de l'année 2025, pour l'ensemble du pôle ministériel.

Mes services restent à votre disposition pour tout éclairage complémentaire.

**Le directeur des ressources humaines**

**Jacques CLÉMENT**

## Liste des destinataires

### *Mesdames et Messieurs les Préfets de régions*

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement et des Transports d'Île-de-France,

### *Mesdames et Messieurs les Préfets de départements*

- Direction départementale interministérielle
- Secrétariat général commun

### *Mesdames et Messieurs les Préfets coordonnateurs d'itinéraires routiers*

- Direction interdépartementale routier

### *Ministère de la transition écologique et des collectivités territoriales, Ministère de la transition énergétique et Ministère de la mer*

- Monsieur le secrétaire général,
- Monsieur le chef du service de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, les directeurs d'administration centrale,
- Mesdames et Messieurs les chefs de services déconcentrés,
- Mesdames et Messieurs les chefs de service à compétence nationale,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics,
- Mesdames et Messieurs les coordonnateurs des MIGT.

### *Autres ministères*

- Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
- Ministère de l'intérieur et des Outre-mer,
- Ministère du Travail, de la santé et des solidarités,
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,
- Ministère de la culture,
- Ministère des armées,
- Ministère de la justice,
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
- Ministère de la transformation et de la fonction publiques,
- Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques,
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.